

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

NOTE DE PRESENTATION

DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2021

Le budget supplémentaire (BS) est un acte de report et d'ajustement du budget principal de l'exercice.

Il permet, d'une part, la reprise des résultats de l'exercice antérieur et d'autre part, des ajustements comme une décision modificative afin d'ajuster les prévisions budgétaires votées lors du budget primitif.

Il permet également d'inscrire des propositions nouvelles de crédits en dépenses et en recettes mais également de constater comptablement la non-réalisation de certaines opérations.

Le BS 2021 s'inscrit dans la continuité du Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 et du Budget primitif 2021 :

- *La maîtrise des dépenses de fonctionnement : pas de crédits supplémentaires affectés aux dépenses de fonctionnement Chapitre 011 « Charges à caractère général » ou au chapitre 012 « Charges de personnel ». Seul le chapitre 023 « Virement à la section d'investissement », c'est-à-dire la capacité d'autofinancement est abondée de 100 000€ ;*
- *La réalisation de l'ensemble des opérations inscrites sur le plan pluriannuel d'investissement et la réduction du déficit de la section d'investissement qui grève la section depuis 2018.*

I. Section de Fonctionnement

A. Les Dépenses

	BP 2021		BS2021
	Budget initial	RAR 2020	
dépenses	5 355 354,00 €	- €	100 000,00 €
chapitre 014 Atténuation de produits	75 831,00 €		
chapitre 011 Charges à caractère général	1 286 383,00 €		
chapitre 012 Charges de personnel	2 863 556,00 €		
chapitre 65 Autres charges de gestion courantes	480 040,00 €		
chapitre 66 Charges Financières	108 058,00 €		
chapitre 67 Charges exceptionnelles	- €		
chapitre 022 Dépenses imprévues	20 000,00 €		- €
chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections	165 199,00 €	- €	
chap 023 Virement section invest	356 287,00 €		100 000,00 €
			5 455 354,00 €

Aucune augmentation de crédits n'est envisagée au titre des dépenses réelles de la section fonctionnement.

Seules les opérations d'ordre de fonctionnement sont concernées par ce budget supplémentaire avec une augmentation de 100 000 € au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » soit privilégier la capacité d'autofinancement. Cette dépense se retrouve en recettes d'ordre à la section d'investissement au chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement ».

B. Les Recettes

	BP 2021		BS2021
	Budget initial	RAR 2020	
recettes	5 355 354,00 €	- €	100 000,00 €
chapitre 013 Atténuation de charges	81 660,00 €		
chapitre 70 Produits des services	435 800,00 €		
chapitre 73 Impôts et taxes	3 883 402,00 €		
chapitre 74 Dotations et participations	905 687,00 €		
chapitre 75 Autres produits de gestion	13 805,00 €		
chapitre 76 Produits financiers	- €		
chapitre 77 Produits exceptionnels	35 000,00 €		
R002 Résultat fonctionnement reporté			100 000,00 €
			5 455 354,00 €

Aucun mouvement n'est envisagé dans le cadre des recettes réelles de fonctionnement. En effet, la notification des bases prévisionnelles de fiscalité pour 2021 (Etat 1259) a mis en exergue un produit fiscal attendu et des allocations compensatrices en augmentation par rapport au budget prévisionnel d'environ 90 K€.

Cette augmentation de recettes permet de compenser la baisse de la DGF qui a été notifiée pour un montant de 445 791 € soit - 5 000 €, l'abattement supplémentaire de la TLPE qui avait été annoncé dans le cadre des opérations de soutien au tissu économique locale en 2020 au regard des impacts très forts de la crise sanitaire soit en prévisionnel une perte cumulée de recettes d'environ 30 K€ ainsi que la diminution de diverses dotations de compensation à l'instar de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle à hauteur de 2 K€.

A ce stade de l'exécution budgétaire, il est envisagé de garder une lecture prudentielle sur les recettes réelles de fonctionnement.

Enfin, afin d'abonder l'autofinancement, il est inscrit en dépenses d'ordre + 100 000 €.

II. Section d'Investissement

Comme précédemment évoqué, le BS intègre, d'une part, la reprise des résultats de l'exercice 2020 et d'autre part, la consolidation des restes à réalisés intégrés au budget primitif 2021 et constatés au compte administratif 2020. Il permet également l'intégration de nouvelles opérations d'investissement à titre complémentaire.

La reprise des résultats de 2020 se traduit par l'inscription des crédits suivants :

- En dépenses au compte 001 « solde négatif reporté de l'année N-1 » (déficit de la section d'investissement) pour 399 579,09 € ;
- En recettes d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour 511 788,42 €.

Le BS permet également des ajustements en dépenses et en recettes pour intégrer de nouvelles opérations.

NB : les RAR ont été reportés au BP 2021 en privilégiant l'arrondi.

A. Les Dépenses

	BP 2021		BS2021
	Budget initial	RAR 2020	
dépenses	2 223 134,00 €	409 573,00 €	611 788,42 €
chapitre 20 Immobilisations incorporelles	76 071,00 €	- €	
chapitre 21 Immobilisations corporelles	838 794,00 €	5 206 €	62 209,33 €
chapitre 23 Immobilisations en cours	775 000,00 €	404 367 €	150 000,00 €
chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	
chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	533 269,00 €	- €	
chapitre 020 Dépenses imprévues		- €	
D001 Solde d'exécution reporté	- €	- €	399 579,09 €
	2 223 134,00 €	409 573,00 €	611 788,42 €
		2 632 707,00 €	

La résorption du déficit de la section d'investissement est un objectif au regard du poids que cela représente pour la section. En effet, le déficit constaté en 2018 de plus de 800 K€ et reporté au compte administratif de 2019 à 609 K€ est projeté à la fin de l'exercice 2021 comme résorbé.

Le BS au-delà de la couverture obligatoire du besoin de financement de 207 327,13 € (soit - 399 579,09 + (le solde des RAR) 129 251,96 €) comprend l'inscription de crédits supplémentaires de + 62 209,33 € au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » et + 150 000 € au chapitre 23 « Immobilisations en cours ».

Il s'agit de complément de crédits sur les travaux de mise en sécurité de l'Eglise Notre-Dame, d'accessibilité et renouvellement d'équipements municipaux (*Poids lourd, cellule de refroidissement restauration scolaire, défibrillateurs...*).

B. Les recettes

	BP 2021		BS2021
	Budget initial	RAR 2020	
recettes	2 030 883,00 €	601 824,00 €	611 788,42 €
chapitre 13 Subventions d'investissement	345 130,00 €	201 824 €	
chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	880 800,00 €	400 000 €	
chapitre 20 Immobilisations corporelles	- €	- €	
chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	186 000,00 €	- €	
c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	- €	511 788,42 €
chapitre 024 Produits cessions	- €	- €	
chapitre 27 Autres immobilisations financières	97 467,00 €	- €	
chapitre 040 opé d'ordre	165 199,00 €	- €	
chapitre 021 Virement section fonctionnement	356 287,00 €		100 000 €
	2 030 883 €	601 824 €	611 788,42 €
		2 632 707,00 €	
			3 244 495,42 €

Au titre des recettes d'investissement, le BS intègre 511 788,42 € en recettes financières au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » et 100 000 € au chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » en recettes d'ordre.

L'affectation des résultats telle que projetée dans le cadre du BS 2021 a pour objectif de consolider le financement des opérations présentées lors du ROB et du budget primitif, d'intégrer de nouvelles opérations, de combler le déficit de la section et de ne pas augmenter de manière significative l'emprunt envisagé pour le financement du PPI.